



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mercredi 1^{er} octobre 2025 à 18 h 30 à la salle du conseil municipal située à l'hôtel de ville, sis au 200, route de Fossambault, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 2E3.

Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogations mineures concernant l'immeuble suivant :

112, rue de l'Écouvette (lot 3 056 995)

Demande de dérogations mineures visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal dont :

- la marge latérale droite serait de 2,49 m au lieu d'au moins 3 m;
- la profondeur de la cour arrière ou la marge arrière serait de 1,78 m au lieu de 9 m.

Le tout tel qu'exigé à l'article 4.1.3.3 du *Règlement de zonage n° 480-85* pour la zone RA/A-27 et à l'article 121 du *Règlement n° 2025-748 de zonage* (règlement adopté, mais non en vigueur) pour la future zone HR-208.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 12 septembre 2025

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca